

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3B/24/0087 du 6 mars 2025 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société AUTOPOLIS SA l'exploitation d'un chantier d'excavation dans la roche et autre sur un site inscrit au cadastre de la commune de Steinfort, section D de Grass sous le numéro 400/711.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.


Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,

  
Sammy Wagner  
Bourgmestre



  
Alex Folscheid  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du ..... 20 MARS 2025

Steinfort, le ..... 20 MARS 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal